

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2024

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, la société Peugeot Invest rend publiques les décisions prises par son Conseil d'administration lors de ses réunions des 8 et 19 mars 2024 relativement aux éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux. Ces éléments de rémunération seront également détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2023.

REMUNERATION VARIABLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 ET PAYABLE EN 2024

M. Robert Peugeot, Président du Conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune rémunération variable.

M. Bertrand Finet, Directeur Général, a bénéficié au titre de 2023 d'une rémunération variable fixée à un montant cible de 720 000 € (soit 100 % de sa rémunération fixe 2023), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 1 080 000 € brut (soit 150 % de sa rémunération fixe 2023) en cas de surperformance et son versement a été soumis à la réalisation de critères qualitatifs (35 % de la part variable cible) et quantifiables (65 % de la part variable cible) tels que décrits dans le Chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2022 de Peugeot Invest.

Le Conseil d'administration a débattu, sur la base des recommandations du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, de la performance de M. Bertrand Finet, hors la présence de ce dernier, et a déterminé comme suit le niveau d'atteinte des critères déterminant sa rémunération variable :



Critères	Montant cible	Performance réalisée en 2023	Niveau d'atteinte	Montant attribué
Déploiement de la stratégie d'investissement de Peugeot Invest	113 400 €	Activité d'investissements et de cessions menée globalement en conformité avec la stratégie d'investissement établie et présentée en Conseil.	82 % ⁽¹⁾	93 366 €
Organisation et développement de l'équipe pour le déploiement de la stratégie d'investissement	113 400 €	Évolution de l'organisation interne et du format de suivi des participations globalement en conformité avec la stratégie d'investissement établie et présentée en Conseil.	80 %	90 720 €
Nouvelle feuille de route ESG 2024 – 2026	25 200 €	Élaboration en 2023 d'une feuille de route 2024-2026 présentée et soutenue par le Comité de développement durable puis validée par le Conseil.	100 %	25 200 €
Performance relative de l'ANR Investissement	98 900 € à 378 900 €	La performance relative des Investissements est négative comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis.	0 %	0 €
Performance absolue de l'ANR Investissement	98 900 € à 378 900 €	La performance absolue des Investissements est inférieure à 5 %.	0 %	0 €
Établissement du bilan carbone (scope 1 à 3)	23 400 €	Réalisation en 2023 d'un bilan carbone dont les résultats ont été présentés au Conseil.	100 %	23 400 €
Validation d'un plan d'action à la suite du bilan carbone par le Conseil	23 400 €	Élaboration en 2023 d'un plan d'action ensuite présenté et validé par le Conseil.	100 %	23 400 €
Atteinte des objectifs ESG fixés pour les équipes de Peugeot Invest	23 400 €	Atteinte confirmée pour 2023 des objectifs ESG des équipes.	100 %	23 400 €
Total de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2023			39 % ⁽²⁾	279 486 €

(1) Niveau d'atteinte exact de 82,3333 %

(2) Niveau d'atteinte exact de 38,8175 %

La rémunération variable de 279 486 € attribuée à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2023, à recevoir en 2024, représenterait ainsi 39 % de sa rémunération fixe en 2023. En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable est conditionné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2024.

POLITIQUE DE REMUNERATION 2023 APPLICABLE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration de Peugeot Invest a arrêté, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest pour l'exercice 2024 qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2024¹.

Rémunération des fonctions de Président du Conseil d'administration

La rémunération de M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de Président du Conseil a été fixée à un montant fixe annuel de 400 000 € brut pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (montant inchangé par rapport à 2023).

M. Robert Peugeot continuera par ailleurs à bénéficier de la rémunération prévue pour les membres du Conseil d'administration et d'avantages en nature dans les mêmes conditions qu'en 2023.

¹ Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 III du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, déroger de manière temporaire à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cas de circonstances exceptionnelles, dans la mesure où les changements apportés seraient conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société, et dans les limites détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2023.

Rémunération des fonctions de Directeur Général

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 8 mars 2024, M. Bertrand Finet exercera les fonctions de Directeur Général jusqu'à la date d'arrivée de son successeur et au plus tard jusqu'au 31 juillet 2024.

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir inchangées pour l'exercice 2024 la part fixe et la part variable annuelle de la rémunération des fonctions de Directeur Général, applicable à M. Bertrand Finet jusqu'à la fin de son mandat puis à la personne qui viendrait à lui succéder, soit :

- une part fixe dont le montant sera calculé *pro rata temporis* sur une base annuelle de 720 000 € brut ;
- une part variable dont le montant sera calculé *pro rata temporis* sur une base annuelle cible de 720 000 € brut (soit 100 % de sa rémunération fixe), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 1 080 000 € brut (soit 150 % de sa rémunération fixe).

La part variable de la rémunération du Directeur Général serait versée en 2025 sous réserve de l'approbation des actionnaires et du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :

- un montant *pro rata* calculé sur une base annuelle de 252 000 € (soit 35 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères qualitatifs : pour M. Bertrand Finet, ces critères porteront sur le succès de la transition avec les équipes en place et son successeur ainsi que le suivi des dossiers en cours jusqu'à la fin de son mandat ; pour la personne qui viendrait à lui succéder, la détermination de ces critères qualitatifs sera laissée à la discrétion du Conseil ;
- un montant *pro rata* calculé sur une base annuelle de 468 000 € (soit 65 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 828 000 € en cas de surperformance :
 - un montant *pro rata* calculé sur une base annuelle de 198 900 € (soit 27,625 % de la part variable cible) liés à la performance de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest (qui pour M. Bertrand Finet sera appréciée sur le seul premier semestre 2024) comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 378 900 € (soit 190,5 % du montant cible lié à cet objectif) en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 198 900 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 180 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ;
 - un montant *pro rata* calculé sur une base annuelle de 198 900 € (soit 27,625 % de la part variable cible) liés à la performance absolue de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest (qui pour M. Bertrand Finet sera appréciée sur le seul premier semestre 2024), pouvant être portés à 378 900 € (soit 190,5 % du montant cible lié à cet objectif) en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 198 900 € étant atteints pour une performance égale à 5 % sur l'année (2,5 % sur le premier semestre pour M. Bertrand Finet), étant précisé qu'un montant supplémentaire de 180 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 % sur l'année (2,5 % et 3,5 % sur le premier semestre pour M. Bertrand Finet) ;
 - un montant *pro rata* calculé sur une base annuelle de 70 200 € (soit 9,75 % de la part variable cible) liés à l'atteinte des objectifs ESG fixés pour les équipes de Peugeot Invest.

La fin du mandat de M. Bertrand Finet étant prévue au plus tard le 31 juillet 2024, le Conseil d'administration a décidé qu'il ne se verrait pas attribuer d'actions de performance au titre du plan 2024. Il a en revanche été décidé, compte tenu de l'engagement de M. Bertrand Finet d'assurer la transition de la Direction générale, de lever la condition de présence qui conditionnait l'acquisition des actions de performance qui lui avaient été attribuées au titre des plans 2022 (soit 10 340 actions) et 2023 (soit 11 632 actions), étant précisé que l'acquisition de ces actions restera soumise aux conditions de performance applicables à ces plans.

Par ailleurs le Conseil d'administration bénéficiera de la faculté d'attribuer des actions de performance au titre du plan 2024 à la personne qui viendrait à succéder à M. Bertrand Finet au cours de l'exercice 2024, dans la limite de 75% de sa rémunération fixe 2024 annualisée, dont l'acquisition définitive sera soumise à une condition de présence au 30 mars 2027 ainsi qu'à des conditions de performance.

Conformément à la politique de rémunération en vigueur du Directeur Général applicable à M. Bertrand Finet, une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet au titre de la cessation de son mandat décidée par le Conseil d'administration et correspondra à 2 années de sa rémunération fixe et variable cible pour l'exercice 2023, soit 2 880 000 €, montant attribué à hauteur du taux moyen d'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant sa part variable 2022 (critères atteints à 29,60000 %) et 2023 (critères atteints à 38,81750 %), soit 34,20875 %. Son indemnité de départ s'élèvera ainsi à 985 212 € brut et sera versée après approbation par l'Assemblée Générale 2024 des conditions de cessation de ses fonctions.

Enfin, M. Bertrand Finet continuera de bénéficier jusqu'à la fin de son mandat (le cas échéant, *pro rata temporis*) d'un véhicule de fonction, de la prime de rentrée et du plan d'intéressement dont bénéficient les salariés de l'entreprise ainsi que d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise et du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. La personne qui viendrait à succéder à M. Bertrand Finet bénéficiera de ces mêmes avantages en nature à compter de son début de mandat (le cas échéant, *pro rata temporis*).

À PROPOS DE PEUGEOT INVEST

Peugeot Invest est la société d'investissement cotée sur Euronext détenue majoritairement par les Etablissements Peugeot Frères. Peugeot Invest est un des principaux actionnaires de Stellantis et de Forvia, via sa filiale Peugeot 1810, et mène une politique d'investissements minoritaires et de long terme. Peugeot Invest détient des participations dans des sociétés cotées (comme LISI ou SPIE), des sociétés non cotées (comme International SOS ou Rothschild & Co), des co-investissements (comme ArchiMed ou JAB Holding) et des fonds d'investissement.

CONTACT INVESTISSEURS

Sébastien COQUARD

sebastien.coquard@peugeot-invest.com

+33 1 84 13 87 20

CONTACT PRESSE

Leslie Jung-Issenwater

peugeotinvest@image7.fr

+33 6 78 70 05 55
